

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 799

présenté par
M. Kasbarian

ARTICLE 44 NONIES

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« cette disposition »

les mots :

« ce même 4° »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.